



## Programme Koala

### Assurance pour les services de garde de 9 enfants et moins

Protections d'assurances offertes par  
« **Assurances Bernier & Filles** »  
mais facturées par le *Regroupement des CPE Côte-Nord*

- ☀ Responsabilité civile ..... - *Limite 10 000 000\$*
- ☀ Biens professionnels reliés aux opérations de service de garde ..... - *Limite 40 000\$*
- ☀ Assurance des pertes d'exploitation ..... - *Perte réelle subie*
- ☀ Crime 1.0 ..... - *Détournement Formulaire 111.1-1*

*\*\*\* La prime « annuelle » de 352.29\$ s'applique  
pour les services de garde de 9 enfants et moins \*\*\**

*Pour mieux comprendre les protections d'assurances et obtenir  
rapidement les réponses à toutes vos questions, nous vous invitons à  
consulter la FAQ en [cliquant ici](#)*

**Pourquoi choisir le « Programme Koala » au lieu de mon assurance personnelle ou toute autre proposition ?**

Voici une liste de question pour vous aider à comparer.  
Posez ces questions à tout autre assureur pour vous assurer d'une couverture adéquate pour votre service de garde.

VOICI UNE LISTE DE QUESTION POUR VOUS AIDER À COMPARER.	AVEC NOUS	AUTRES ASSUREURS
Est-ce que je suis assuré(e) en responsabilité civile pour une limite de 10 000 000 \$ ?	✓	Disponible chez nous uniquement
Est-ce que je suis assuré(e) pour 9 enfants?	✓	Difficile à obtenir
Est-ce que mes biens professionnels sont assurés à la valeur à neuf (ex. : couchette, matelas, jouet) ?	✓	?
Est-ce que la perte d'exploitation suite à un sinistre est assurée ?	✓	?
Est-ce que je suis assuré(e) pour les frais d'avocat ainsi que ma perte de revenus en cas d'acquiescement ou accusation retirée pour cas de sévices? <small>(actes de violence ou d'abus sexuels)</small>	✓	Disponible chez nous uniquement
Est-ce que je suis assuré(e) pour les frais supplémentaires si je dois relocaliser mon service de garde par exemple, suite à un sinistre couvert ?	✓	?
Est-ce que je suis assuré(e) lors des sorties éducatives ?	✓	?
Est-ce que les employés(es), les bénévoles, les remplaçants (es), les assistants(es) sont assuré(es) ?	✓	?
Est-ce que je suis assuré(e) si je donne des médicaments ou des premiers soins?	✓	?
Est-ce que je suis assuré(e) si j'ai un enfant handicapé ou allergique ?	✓	?
Est-ce que je suis assuré(e) en cas d'intoxication alimentaire ?	✓	?
Est-ce que je suis assuré(e) si mon animal blesse un enfant ?	✓	Difficile à obtenir

**Quoi faire en cas :**

- D'incident au service de garde ? Remplir le rapport d'incident et nous le faire parvenir par courriel : [info@abernier.ca](mailto:info@abernier.ca)
- D'accident automobile avec les enfants, à qui je m'adresse ?
  - Dommages corporels : *La Société de l'Assurance Automobile du Québec*
  - Dommages matériels : votre propre contrat d'assurance automobile.
- De réclamation, à qui je m'adresse ? <https://abernier.ca/faq-services-de-garde>